

Herbicide betteraves

# Zepplin®

## EN PRÉ-LEVÉE


**BASF**

The Chemical Company

### La nouvelle base racinaire



#### Pourquoi Zepplin® en pré-levée ?

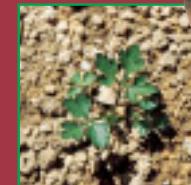
##### ● Bénéfices de la pré-levée

- Efficacité maximale sur ombellifères et matricaires
- Sécurité sur sols se ressuyant lentement
- Gestion de la post-levée facilitée

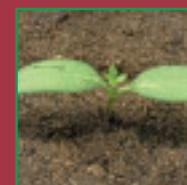
Zepplin® agit pendant plusieurs semaines. Appliqué sur sol sec, il agit dès le retour des pluies et facilite la gestion des traitements de post-levée.



Ammi élevé



Ethuse



Gaillet



Matricaire



Mercuriale



Renouée liseron



Sanve

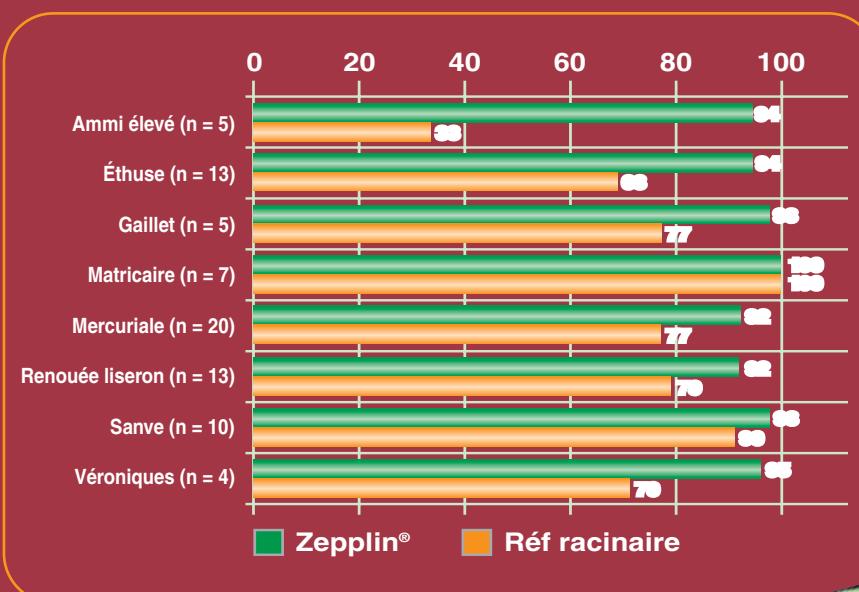


Véroniques

##### ● Contrôle de 30 adventices

dont ammi élevé, éthuse, gaillet, matricaire, mercuriale, renouée liseron, sanve, véroniques.

##### ● Efficacité en pré-levée



#### Dose Zepplin® : 3 L/ha

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI**

Herbicide betteraves


**BASF**  
 The Chemical Company

# Zepplin®

## EN POST-LEVÉE

**Le partenaire indispensable  
des produits de contact**



### Pourquoi Zepplin® en post-levée ?

- **La meilleure référence racinaire sur mercuriales, ombellifères, renouées liseron, gaillets, sanves, véroniques.**

### Comment s'utilise-t-il ?

- **Mercuriales et ombellifères : BTZV<sup>(1)</sup> et BTZSV<sup>(2)</sup>** (3 à 5 passages) sont les deux meilleures solutions de post-levée disponibles sur le marché.
- Pour B, T, S et V, ajuster les doses selon les recommandations ITB et respecter les précautions d'emploi.
- **Traiter le matin** (hygrométrie, absence de vent), tous les 6 à 10 jours sur adventices jeunes (stade cotylédons à 2 feuilles).

### Qu'est-ce que Zepplin® ?

- **Zepplin®** : Marque déposée BASF
- **Autorisation de vente** : n° 9700369
- **Composition** : 100 g/L de quinmérac + 325 g/L de chloridazone.
- **Formulation** : Suspension concentrée
- **Classement toxicologique** :
  - Xi : Irritant
  - R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
  - AQUA : Dangereux pour les organismes aquatiques
- **Usages et doses autorisées** sur betteraves industrielles et fourragères : 5 L/ha
- **Distance par rapport au point d'eau – ZNT** : Ne pas traiter à moins de 5 mètres d'un point d'eau.

### Dose Zepplin® : 1 à 0,8 L/ha

	BTZV <sup>(1)</sup>	BTZSV <sup>(2)</sup>
Amarante		
Agrostis		
Ambroisie		
Ammi élevé		
Atriplex		
Capselle		
Chenopode		
Coquelicot		
Éthuse		
Euphorbe		
Fumeterre		
Gaillet gratteron		
Lamiers		
Laïteron des champs		
Lampsane		
Matricaire		
Mercuriale		
Morelle		
Mouron des oiseaux		
Mouron des champs		
Ortie royale		
Pâturin annuel		
Pensée sauvage		
Ravenelle		
Renouée liseron		
Renouée persicaire		
Renouée des oiseaux		
Repousses de colza		
Sanve		
Véroniques		
Vulpin		

- Très efficace : 90 - 100%
- Efficace : 80 - 90%
- Moyennement efficace : 60 - 80%

(1) Dès 80% des betteraves au stade cotylédons.

(2) À partir du T2 de post avec 100% des betteraves levées. Ajout de S à BTZV recommandé en cas de temps sec en post sur ombellifères et mercuriales.

BASF Agro S.A.S. - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex - Tél. 04 72 32 45 45

Retrouvez l'ensemble de nos informations produits sur : [www.bASF-agro.fr](http://www.bASF-agro.fr)  N°Azur 0 810 02 30 33

PRIX APPEL LOCAL

Nouveau Monde DBB - 387 589 161 RCS Lyon. ® Zepplin® marque déposée BASF. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Édition d'avril 2006. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Illustrations : O. Le Discot. 278BETHBED036R - BAS507